

Strasbourg, le 20 septembre 2012

## Fiche de presse

# Accessibilité des transports

Septembre 2012

**Contacts presse** : Magali GACK - 03 88 60 93 89  
[magali.gack@strasbourg.eu](mailto:magali.gack@strasbourg.eu)

Camille JANTON - 03 88 77 70 24  
[cjanton@cts-strasbourg.fr](mailto:cjanton@cts-strasbourg.fr)

## **Strasbourg, ville pionnière pour l'intégration des personnes handicapées**

Bien avant la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CTS, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg ont toujours mis en œuvre des actions en direction des personnes handicapées, notamment en terme de transport. En 1994, le tramway inauguré à Strasbourg est le premier à être doté d'un plancher bas intégral. Les stations sont annoncées de façon sonore (pour les personnes malvoyantes) mais également de manière visuelle.

Cette politique globale d'accessibilité des transports pour tous se poursuit.

Elle se traduit par une mise à niveau du réseau de transport en commun existant mais aussi par la mise en place pour les personnes à mobilité ou autonomie réduite, qui ne peuvent pas utiliser le réseau CTS, d'un service de transport de porte à porte.

## Ligne de Bus 19

### Première ligne de bus 100 % accessible



#### Objectif d'ici 2015 : toutes les lignes de bus accessibles !

Parce que les transports publics doivent être accessibles à tous, la CTS, la ville et la Communauté urbaine de Strasbourg concentrent chaque jour leurs efforts pour faciliter l'accueil et les déplacements de chacun sur le réseau bus et tram et le rendre totalement accessible d'ici 2015, conformément au Schéma Directeur d'Accessibilité.

#### Des arrêts aménagés aux normes d'accessibilité

De la station Rotonde à la Chambre des Métiers de Schiltigheim, en passant par la Cité Nucléaire de Cronenbourg, tous les arrêts de bus ont été aménagés selon les normes d'accessibilité. Dotés d'une bordure étudiée, de 18 cm de hauteur, ils permettent un accès à fleur de quai des bus à plancher surbaissé. Cette bordure est également dotée de marqueurs podotactiles et une ligne d'accostage permet d'aligner facilement le véhicule au plus près du quai.



L'ensemble des arrêts de la ligne 19 ont été aménagés pour remplir les conditions d'accessibilité réglementaires : quais rehaussés, bandes podotactiles et marquage au sol pour optimiser l'accostage du bus ont été réalisés en début d'année 2012.

#### Des bus équipés de deux emplacements pour les personnes en fauteuil roulant

Tous les nouveaux bus de la CTS sont équipés de deux emplacements réservés aux Usagers en Fauteuil Roulant (UFR) ainsi que d'une porte type tramway pour faciliter l'accès à bord. Les véhicules sont également dotés d'une rampe d'accès rétractable faisant le lien entre le trottoir et le plancher du bus.

Les conditions de voyage des personnes à mobilité réduite sont optimisées grâce au système d'annonce sonore des arrêts. Des écrans défilants permettent quant à eux de connaître à tout instant le prochain arrêt et la direction du véhicule. Quant aux véhicules bus existants, ils sont progressivement réaménagés pour être équipés aux normes requises.



#### La poursuite du Schéma Directeur d'Accessibilité

La mise en accessibilité de la ligne 19 marque la première pierre portée à l'édifice du Schéma Directeur d'Accessibilité, adopté en décembre 2009 par la Communauté urbaine de Strasbourg. La CTS va donc poursuivre ses efforts et tenir l'engagement d'un réseau 100% accessible en 2015.

119 bus sur les 252 que compte la CTS sont équipés de 2 emplacements UFR

## Mobistras : Le transport à destination des personnes à mobilité réduite

L'association GIHP assurait depuis 1984 le service de transport adapté pour ses adhérents, essentiellement des personnes en fauteuil roulant. Jusqu'en 2009, il était soutenu à hauteur de 1,25 M€, à parts égales par le Département et la Communauté urbaine de Strasbourg.

En 2010, le Département a cessé unilatéralement de soutenir cette activité d'intérêt général, remettant en cause l'équilibre financier de l'association.

La CUS a décidé de continuer à financer seule le service, mais elle a dû se mettre en conformité au regard des règles de droit public et a ainsi mis en place une délégation de service public (DSP).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'exploitation du service de transport pour personnes à mobilité réduite est déléguée à la société Véolia transport Est, sous le nom commercial de MobiStras.

Ce service permet le transport de trottoir à trottoir (porte à porte sous conditions) sur tout le territoire de la CUS. Il est accessible, sur réservation préalable, aux usagers agréés par la commission d'accès. Il répond ainsi aux attentes des personnes ne pouvant pas emprunter le réseau bus et TRAM traditionnel du fait de leur handicap ou leur incapacité.

### Des évolutions qui répondent mieux aux attentes

Les chiffres montrent que ce service répond parfaitement aux attentes des usagers.

**Le nombre d'inscrits a doublé.** Le 30 juin 2011, le service comptait 651 inscrits, au 12 juillet 2012, ils étaient 1246.

**La fréquentation a augmenté de 45%** (de 30 000 voyages en année pleine au 30 juin 2011 à 43 390 voyages en année pleine au 30 juin 2012).

Enfin, le tarif qui était auparavant de 2 euros par voyage a été ramené à **1,60 euros** (tarif d'un ticket CTS). De plus, la facturation se fait mensuellement et le paiement est possible par internet. **95,7% des usagers sont satisfaits par le tarif unique<sup>1</sup>.**



---

<sup>1</sup> D'après une enquête réalisée par OpMarketing